



Filière MEDICO-SOCIALE

Catégorie A

CADRE D'EMPLOIS DES PÉDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTES, TECHNICIENS DE LABORATOIRE MÉDICAL, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE, PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET DIÉTÉTICIENS

- [Décret n° 2020-1174 du 25 septembre 2020 portant statut particulier du cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux](#)
- [Décret n° 2020-1176 du 25 septembre 2020 portant échelonnement indiciaire applicable aux pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux de la catégorie A](#)

Pédicure-Podologue, Ergothérapeute, Psychomotriciens, Orthoptiste, Techniciens de laboratoire médical, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Préparateur en pharmacie hospitalière et Diététiciens hors classe

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts (IB)	518	558	595	631	669	709	750	792	836	886
Indices Majorés (IM)	450	478	506	534	563	593	624	656	690	727
Durée	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 an2A	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	

TABLEAU D'AVANCEMENT : Conditions : Justifier au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi ce tableau, d'au moins 10 ans de services effectifs dans un cadre d'emploi ou corps à caractère paramédical de catégorie A ou dans un corps militaire équivalent et avoir 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade des pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale.

Pédicure-Podologue, Ergothérapeute, Psychomotriciens, Orthoptiste, Techniciens de laboratoire médical, Manipulateur d'électroradiologie médicale, Préparateur en pharmacie hospitalière et Diététiciens

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indices Bruts (IB)	444	484	514	544	576	611	653	693	732	778	821
Indices Majorés (IM)	395	424	447	468	491	518	550	580	610	645	678
Durée	1 an	1A 6M	2 ans	2 ans	2A 6M	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	

Concours

Toute nomination dans un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante et à ses L.D.G.